



Brécey Autrement-Association
16/05/2000 SP Avranches,
J.O 03/06/2000

En 4 ans, **B.A.** est devenu une force incontournable. La qualité de ses investigations, le sérieux de ses analyses, l'excellente tenue de son bulletin, la régularité de ses parutions, (déjà le numéro 14), lui ont permis d'atteindre le statut enviable d'une organisation **sérieuse, sereine et impartiale**. Pour illustrer le rayonnement de **B.A.** qui dépasse désormais largement le cadre local, **B.A.** vous présente quelques morceaux choisis de sa correspondance.

B.A. reçoit un courrier de la **Présidence de La République**, (Affaire MAPAD).

PRÉSIDENTENCE
DE LA
RÉPUBLIQUE

Paris, le

10 AVR. 2002

Le Conseiller Social

SCP/E & A/R026189

Monsieur le Président,

Vous avez bien voulu appeler l'attention du Président de la République sur la hausse des frais d'hébergement pour les pensionnaires de la Maison d'Accueil des Personnes Agées Dépendantes de Brécey.

Le Chef de l'Etat a été sensible à votre démarche et comprend les préoccupations que vous lui avez exprimées.

Aussi, à sa demande, ai-je immédiatement signalé ce dossier au Ministre compétent pour l'examiner.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

PRÉSIDENTENCE DE LA RÉPUBLIQUE



Monsieur Yves MANCEL
Président de l'Association "Brécey Autrement"
50370 BRECEY

B.A., reçoit un courrier du Secrétaire d'Etat aux Personnes Agées, (Affaire MAPAD).

*Le Secrétaire d'Etat
aux Personnes Agées
auprès de la Ministre de l'Emploi
et de la Solidarité*

Republique Française

Paris, le

CAB/AMOR/gm
N/Ref: Sc.D 02006084

Monsieur le Président,

J'ai été saisi par Madame Danielle JOURDAIN-MENNINGER, d'un dossier concernant l'augmentation de tarif de la MAPAD de BRECEY.

Au 1^{er} janvier 2002, deux réformes s'appliquent simultanément dans les établissements : l'APA et la réforme de la tarification.

La réforme de la tarification a pour objectif de réduire le prix de journée hébergement aux seules dépenses de gîte et de couvert. Le prix d'hébergement devrait normalement diminuer et diminue effectivement dans la grande majorité des cas.

Les tarifs relatifs à la dépendance des résidents (couches, salaires de certains personnels d'accompagnement) ne seront plus pris en compte comme auparavant par le tarif d'hébergement mais par le tarif dépendance dont l'APA en établissement doit couvrir la plus grande partie. Ce tarif est lui-même fonction de la perte d'autonomie de chaque personne âgée.

En établissement, la grande majorité des personnes âgées voit donc la somme laissée à leur charge diminuer.

Dans certains cas, comme celui que vous décrivez, la charge peut être égale ou supérieure à celle de 2001. Des raisons locales liées au fonctionnement de l'établissement peuvent expliquer cette situation : amélioration de la qualité, recrutement d'un personnel supplémentaire, mise en conformité des bâtiments... Ses raisons peuvent vous être communiquées par la direction de l'établissement.

La signature d'une convention tripartite entre l'établissement, le Conseil Général et la DDASS, qui doit se réaliser dans les deux ans afin d'améliorer la qualité des prestations et favoriser la qualification des personnels, permettra de diminuer à moyen terme, la charge financière du résident.

Cependant, s'il vous apparaît que l'augmentation de la participation des résidents en 2002 est abusive ou ne correspond en rien à une augmentation de la qualité ou de recrutements nouveaux, je vous conseille de saisir les services du département et de m'en informer.

Compte tenu de l'augmentation de tarif de cette MAPAD, j'ai demandé une étude particulière à la Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales et vous tiendrai informé des résultats.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Monsieur Yves MANCEL
Président
Brécey Autrement-Association
2, rue les Bleuilières
50370 BRECEY


Paulette GUINCHARD-KUNSTLER

B.A. à écrit à Monsieur Luc Ferry, Ministre de l'Education Nationale, (*Affaire Collège*).

Brécéy le 3 janvier 2004

Monsieur Luc Ferry
Ministère de l'Education Nationale
Rue de Grenelle
75007 - Paris

Monsieur le Ministre

Nous avons attiré votre attention dès le 31 juillet dernier sur le caractère frauduleux du document sous en tête de la Communauté de Communes qui vous a été adressé personnellement par le Président de cette communauté, ancien Principal du collège de Brécéy et par ailleurs Maire et Conseiller Général du Canton.

Ce document est un faux !

La grossièreté des falsifications dont-il est entaché y est proprement consternante, leur gravité ne l'est malheureusement pas moins: l'auteur de ce document ne va-t-il pas jusqu'à usurper l'identité d'un magistrat élu, en l'occurrence le Maire de Saint-Jean-du-Corail-des-Bois, authentifier cette usurpation par une fausse signature et, pour parachever l'oeuvre de faussaire, à lui attribuer sciemment une qualité et un titre qui ne sont évidemment pas les siens, le Maire de Saint-Jean du-Corail-des-Bois n'a jamais été délégué à la Communauté de Communes, et lui donner une étiquette politique, "Divers Droite", dont il est de notoriété publique qu'elle ne saurait lui convenir.

La clandestinité de ce document condamnable pouvait seule assurer l'impunité à son auteur. Il est à ce jour devenu public. Il reste néanmoins, semble-t-il, sans suite:

- *Sans suite professionnelle*, il s'agit pourtant d'un faux avéré construit par un fonctionnaire retraité de l'Education Nationale diffamant un Principal de l'Education Nationale, son successeur en l'occurrence, se proposant délibérément de tromper le Ministre de l'Education Nationale afin de "VOUS" conduire à prendre la décision voulue par le faussaire animé par la volonté opiniâtre de reprendre le "contrôle" de son collège que sa mise à la retraite récente lui a fait perdre.

- *Sans décision d'annulation* de son mandat représentatif au collège. A notre connaissance, l'ancien Principal continue toujours à siéger au conseil d'administration du collège en tant que représentant du Conseil général.

- *Sans suites politiques*.

Le Conseiller général, rédacteur de ce brulôt a tenu à y afficher complaisamment une étiquette "Démocratie Libérale". A la date de 17 mars 2003, cet affichage ostentatoire ne manque pas de nous étonner. Il convient de rappeler qu'avant cette date, le candidat aux dernières élections législatives a mené contre le candidat de l'Union pour la Majorité Présidentielle une campagne particulièrement dure, agressive et odieuse. Ceci d'ailleurs n'a pas empêché le député sortant de la circonscription d'Avranches d'être à nouveau, réélu, l'un des meilleurs élus de France au premier tour. Mais ce rappel démontre, s'il en était encore besoin, qu'en vérité, l'ancien Principal, Maire, Conseiller Général, n'appartient décidément qu'à un seul parti,.... le sien. Son adhésion toute récente et fort tardive à l'U M P ne doit évidemment rien à la sincérité de ses engagements et tout à une tactique, celle de préserver son poste de Conseiller Général. Ne vient-il pas d'ailleurs d'annoncer à la presse qu'en 2004, il serait candidat à sa succession "sans hésitation", (sic).

Notre courrier d'aujourd'hui complète votre information du 31 juillet dernier en ce qu'il démontre d'une manière probante le caractère grossièrement frauduleux du document que vous avez reçu en même temps qu'il le restitue dans le cadre de ses (mauvais) enjeux.

Nous sommes convaincus que vous réserverez à ce faux dont vous avez été le destinataire les suites qu'il appelle.

Nos vous prions de croire, Monsieur le Ministre, à notre sentiment de haute considération.

Le Président:


Yves Mancel.

B.A. à écrit à Monsieur Nicolas Sarkozy, Ministre de l'Intérieur et des Collectivités Locales,

Brécey le 4 janvier 2004

Monsieur Nicolas Sarkozy
Ministre de l'Intérieur et des Collectivités Locales.
Place Beauvau
75008 - Paris.

Monsieur le Ministre,

La sanction que avez prise à l'encontre d'un commissaire de police dont l'incompétence était, de longue date, notoire démontre, s'il en était besoin, que là où les hommes qui le peuvent **veulent** faire appliquer la loi, alors la démocratie formelle devient Démocratie réelle. Votre volonté est de nature à restaurer la confiance des citoyens dans la réalité de l'Etat de **Droit**.

C'est donc avec confiance que nous saisissons le Ministre de l'Intérieur et des Collectivités Locales d'une affaire survenue au sein des collectivités locales du canton de Brécey, affaire qui fait grand bruit dans tous le département de la Manche et qui à ce jour, à notre connaissance est restée sans suite.

L'affaire est pourtant grave puisqu'il s'agit de la production sous "l'en-tête" de la Communauté de communes d'un document diffamatoire par le Président de la Communauté, par ailleurs Maire et Conseiller Général, avec usurpation de la signature d'un maire du canton adressé à un Ministre du Gouvernement.

Nous nous permettons de vous faire parvenir ci-joint les documents en cause avec les commentaires qu'ils appellent.

Nous vous remercions de votre bienveillante attention et vous prions de croire, Monsieur le Ministre, à nos sentiments de haute considération.



Yves Mancel
Président de B.A.

Dans le prochain bulletin:

- B.A. écrit à la Chambre Régionales des Comptes pour l'informer de l'inquiétude des Brécéens quant aux comptes de la Commune et de la Communauté de Communes et de certaines associations en particulier OMEGA 'B.

- B.A. publiera également son enquête sur AROMAPOLE, et sur les partenaires de ce projet qui réserve quelques surprises.

Nouvelles de l'Association: Le dynamisme et l'efficacité de B.A. mises au service de justes causes, (Défenses des personnes âgées, MAPAD, Education, remise en ordre du collège dans l'excellence des performances scolaires et la croissance retrouvée, conduisent les Brécéennes et les Brécéens de plus en plus nombreux à adhérer à l'association. Pour nous rejoindre, n'hésitez pas à contacter le Président - 2, La Bleutière - 50370 - Brécey - Confidentialité assurée